

Bretagne Vivante, association régionale

Elle a son siège à Brest. Elle gère et protège depuis 40 ans des espaces naturels en Bretagne. Elle mène des actions d'éducation à l'environnement et poursuit une approche globale des problèmes de l'environnement. On compte des sections dans toute la Bretagne et la Loire-Atlantique.

La section du pays Nantais

Elle gère trois réserves : une tourbière à Sucé-sur-Erdre, des prairies humides au Bois-Joubert à Donges et une prairie à orchidées à Saffré.

Les permanences de la section

Permanences au local, à la manufacture des tabacs, 10 bis bld de Stalingrad à Nantes : lundi et mercredi de 14 h à 17 h et vendredi de 10 h à 12 h

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone / Fax / @mail :

Adhésion : 120 f

Adhésion chômeur et étudiant : 45 f Adhésion conjoint et enfant : 20 f

Abonnement à la revue Penn Ar Bed : 145 f - 125 f pour les adhérents

Abonnement au journal des enfants, l'Hermine Vagabonde : 60 f

Adhésion.....

Membre associé.....

Abonnement à Penn Ar Bed.....

Abonnement à l'Hermine Vagabonde.....

Total.....

Ci-joint un chèque de ----- f à l'ordre de Bretagne Vivante - SEPNB

Date et signature

À renvoyer à Bretagne Vivante - SEPNB

10 bis boulevard Stalingrad 44000 Nantes.

Tél : 02 40 29 36 50 Fax : 02 40 29 06 79 @ : bvnantes@wanadoo.fr

Bretagne Vivante - SEPNB

Section du pays Nantais

Janvier 2001



Les associations de défense de l'environnement, et en bonne position, Bretagne Vivante, ont, à l'avant garde, alerté l'opinion publique sur l'existence d'une crise écologique et proposé des pistes pour un développement durable.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons le centenaire de la loi de 1901 sur les associations, l'action associative est enfin soutenue officiellement par les décideurs administratifs et politiques.

Mais tout n'est pas si simple. Les pouvoirs publics ont encore tendance à favoriser des conceptions du développement fondées sur la consommation d'espaces naturels au détriment des conceptions fondées sur le droit des générations futures à un environnement de qualité. Les associations qui s'opposent à ce type de pratique sont encore malheureusement trop souvent dénoncées comme irresponsables et procédurières.

Ainsi, certains élus locaux ont vivement dénoncé l'action menée par Bretagne Vivante et la LPO pour préserver plusieurs hectares de zones humides d'importance internationale menacées par un projet de déviation routière entre Corsept et Paimboeuf.

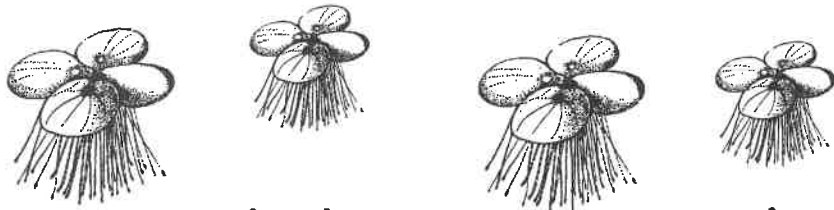
Ces mêmes associations sont félicitées et soutenues par les mêmes élus pour leur action dans le cadre de la marée noire. Pourtant, ces deux types d'action ont le même objectif : préserver la biodiversité.

Il faut maintenant faire accepter le fait que nous sommes des partenaires responsables et respectables pour les pouvoirs publics.

BRETAGNE
VIVANTE  SEPNB

Des partenaires responsables et respectables pour les pouvoirs publics

Le défi pour les années à venir est de faire accepter aux pouvoirs publics que nous voulons et que nous pouvons à la fois être des contre-pouvoirs pugnaces mais également des partenaires responsables et respectables. Il est important que nous soyons de plus en plus associés, en amont, à l'élaboration des décisions affectant notre environnement et que les pouvoirs publics soient davantage à l'écoute de nos critiques et propositions. Nous nous mobiliserons alors davantage à leurs côtés comme force d'appui dans la recherche d'un développement soutenable.



Un projet de destruction de zone humide suspendu par le tribunal administratif grâce à Bretagne Vivante et la LPO 44

■ Le conseil général de Loire-Atlantique projette de construire une route au cœur des prairies inondables des marais de Corsept-Paimboeuf. Situées sur la rive sud de la Loire, ces terres calmes demeurent relativement vierges de tout aménagement lourd. La richesse biologique de ce secteur de l'estuaire est attestée par son recensement en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), en Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO). En outre, ces milieux sont classés au sein de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de l'estuaire de la Loire délimitée au titre de la directive européenne Oiseaux.

■ L'État s'est également engagé à classer cette zone au titre de la Convention de Ramsar sur la conservation des zones humides. En outre, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne interdit tous les travaux de nature à altérer gravement l'équilibre des zones humides.

Le club CPN Les sitelles cosmiques

Mardi 30 janvier à 20 h 30

Diaporama sur les plantes et insectes locaux

Salle René Couillaud à Saint-Sébastien-sur-Loire. Ouvert à tous

Semaine du 5 au 11 février

Activités naturalistes tout azimuth avec beaucoup de sorties

Les sorties sont préparées par des petites réunions pour potasser les guides avant de mettre la main à la pâte.

Prévenir avant le 2 février de sa participation auprès de Magali Brochu au 06 09 82 33 50 ou de Laurent Gouret au 02 40 34 18 94

Club CPN Les sitelles cosmiques

La Tullaye, 42, bld des Pas enchantés

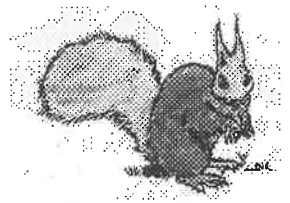
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire. Tel : 02 40 34 18 94

Petites annonces

Recherche traces d'animaux des forêts

Je recherche pour réaliser une exposition des traces d'animaux (des vraies prélevées ou des photos), nid de pic, excréments divers, fruits grignotés, reliefs de repas, photos de traces dans la neige, des plumes, des poils... des enregistrements de bruits de forêt et des photos en tout genre.

Micheline Schreiber. Tél / Fax : 02 40 89 61 77



Le programme général

■ Vendredi 12 janvier à 20 h 30 - Réunion réservée aux adhérents

Manufacture des tabacs. Salle A.

L'estuaire de la Loire, entre aménagement et protection

- le projet d'aménagement portuaire « Donges-Est », les enjeux écologiques, position et perspectives d'action de Bretagne Vivante.
- La cellule de mesure et de bilan (CMB) de l'estuaire de la Loire : un outil d'aide à la décision pour l'avenir de l'estuaire. Premiers résultats et perspectives. Par Didier Fleury de la CMB.

■ Dimanche 21 janvier - Sortie grand-public

Sortie ornithologique à Noirmoutier

Rendez-vous à 8 h 30 à la Manufacture des tabacs. Bottes et pique-nique

■ Vendredi 2 février à 20 H 30 - Conférence publique

Manufacture des tabacs. Salle de conférence

Quelles politiques énergétiques durables pour le 21^e siècle ?

Robert Chiron, professeur à la faculté des sciences de Nantes
Association Alisés et ADEME (sous réserve).

■ Vendredi 2 mars à 20 H 30 - Réunion réservée aux adhérents

Manufacture des tabacs. Salle A.

Les marais de l'Erdre et Natura 2000

- L'élaboration du document d'objectifs de la vallée de l'Erdre
- L'exemple de la gestion de la tourbière de Ligné.

Le programme du groupe ornithologie

- Jeudi 25 janvier : réunion sur les limicoles. Manufacture des tabacs
- Samedi 24 février : sortie au Croisic. Rendez-vous à 9 h à la manufacture des tabacs avec bottes et pique-nique. En projet : cette sortie pourrait se prolonger à la maison de la nature de Bois-Joubert par une formation sur les zones humides, puis repas le soir sur place et fin du séjour dimanche après-midi. 35 places sont disponibles. A réserver et apporter son duvet.
- Jeudi 22 mars : réunion à la manu sur les pics
- Samedi 24 mars : sortie de 9 h à 13 h en forêt du Gâvre sur les pics.

■ Or, la réalisation du projet de route provoquerait le cloisonnement des différents éléments de ce milieu naturel. Pourtant, d'autres tracés moins pénalisants pour l'environnement étaient envisageables. Mais ils n'ont pas été retenus : il est plus facile d'exproprier des terres dotées d'un faible rendement économique.

■ Durant l'automne 1999, sous la pression des élus, le préfet a accepté de signer l'autorisation permettant le remblaiement de plus de 10 ha du marais de Corsept-Paimboeuf.

■ Bretagne Vivante et la LPO 44 ont alors déposé, auprès de la Commission européenne, une plainte pour infractions aux règles régissant la réalisation de travaux en ZPS. Une requête a également été déposée devant le tribunal administratif de Nantes par nos deux associations. Le tribunal administratif a prononcé la suspension des travaux de remblaiement. Le conseil général de Loire-Atlantique a immédiatement fait appel de cette décision.

■ La position ferme de la justice administrative contribue à affirmer le rôle essentiel des prairies humides qui bordent les rives de la Loire.



Week-end du 24-25 février Première étape de l'état des lieux des zones humides de Loire-Atlantique

■ La section Nantaise de Bretagne Vivante mènera pendant deux ans une action pilote pour étudier l'ensemble des zones humides du département de Loire-Atlantique.

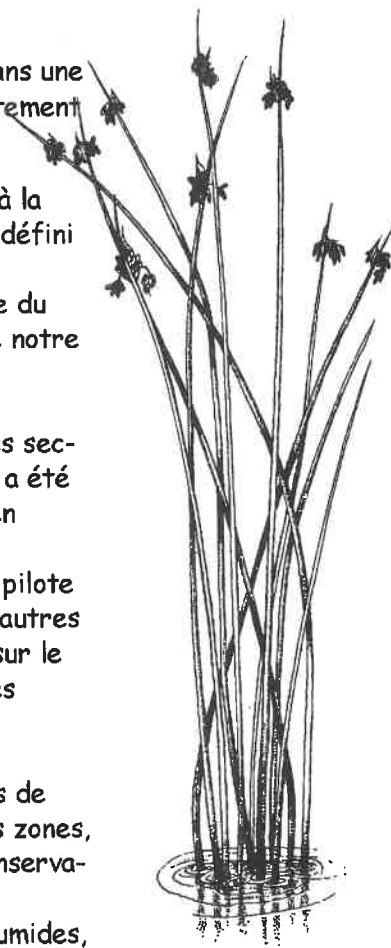
■ Le premier rendez-vous aura lieu le week-end du 24-25 février à la maison de la nature de Bois-Joubert. Le programme d'action sera défini et des sorties de terrain seront effectuées.

Aucune compétence particulière n'est nécessaire pour faire partie du groupe de travail. Il suffit d'avoir envie d'aller à la découverte de notre région avec un but bien précis.

■ Un projet d'action « Zones humides » qui doit fédérer toutes les sections de Bretagne Vivante trottait dans les têtes depuis un an. Il a été définitivement retenu aux Journées d'automne de Bois-Joubert en décembre.

Ce projet régional s'étalera sur cinq années. Au terme de l'action pilote de la section de Nantes, en décembre 2002, un bilan sera tiré. D'autres sections se lanceront dans le même temps dans d'autres actions sur le même thème tournées vers la communication, la sensibilisation, les études...

■ Nous proposons de réaliser un état des lieux des zones humides de notre secteur dans un périmètre à déterminer : recensement des zones, inventaires des espèces végétales et animales déterminantes, conservation, gestion, menaces, dégradations et propositions de vigilance. Les petites zones humides, fonds de vallées, prairies humides, mares... feront l'objet de toute notre attention. En effet, si nous avons bon espoir que l'application de la directive Habitat assurera la sauvegarde des grands marais, nous pensons qu'il ne faut pas laisser toutes les petites zones humides se faire maltraiter par les inconditionnels du développement « efficace ».



■ Le programme

24-25 février 2001 : week-end de formation à la maison de la Nature de Bois-Joubert. Typologie des zones humides et les différents problèmes qu'elles rencontrent. Définition des zones à prospecter et mise au point d'une fiche de prospection.

Mars à décembre 2001 : prospections et saisies des données recueillies. Intervention des juristes si nécessaire.

Janvier 2002 : week-end de bilan d'étape. Zones restant à prospecter. Actions à mener en direction de communes, de la DIREN ou de la Justice.

■ Week-end du 24-25 février : le programme et l'inscription

Samedi : rendez-vous à 14 h à la maison de la Nature de Bois-Joubert. Covoiturage possible à partir de la Manu.

Rendez-vous à 13 h 15. Apportez bottes et duvet.

Après-midi : sorties de terrain. Soirée : repas en commun, présentation en salle. Hébergement sur place.

Dimanche : sortie sur le terrain, repas en commun, fin dans l'après-midi.

Si vous voulez vous joindre à nous pour préparer cette action, contactez la section au 02 40 29 36 50 ou bvnantes@wanadoo.fr

Coordinateurs de l'action :
Jean-Pierre Gouret et Michel Garnier

Bulletin d'inscription

à renvoyer (réservé aux adhérents)

Nom :

Prénom :

Adresse et téléphone :

Ci-joint un chèque de 100 francs à l'ordre de Bretagne Vivante.

